



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.43/2
8 juin 2021

Original : ANGLAIS

Quatrième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des Caraïbes

Réunion virtuelle, 26 juillet 2021

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction et objectifs

1. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena est responsable de la tenue des réunions des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due aux sources et aux activités terrestres, conformément à l'article XV du Protocole LBS.
2. Selon le Plan de travail et le budget pour 2019-2020, approuvés par la dix-huitième réunion intergouvernementale, la cinquième CdP au Protocole LBS sera tenue virtuellement le 19 juillet 2021.
3. Les objectifs proposés de la cinquième CdP sont :
 - passer en revue la mise en œuvre du protocole LBS et l'efficacité des mesures prises y compris un examen des décisions de la quatrième réunion CdP LBS et des décisions appropriées de la dix-huitième Réunion intergouvernementale et de la quinzième Réunion des Parties contractantes ;
 - passer en revue la mise en œuvre des projets et activités par le secrétariat et les centres d'activité régionaux LBS (CAR) dans l'évaluation et la gestion du sous-programme AMEP sur la pollution environnementale, pendant la période 2019-2020 ;
 - prendre des actions appropriées en ce qui concerne les recommandations du Comité consultatif scientifique, et technique résultant de la 5^e STAC LBS, tenu virtuellement du 15 au 17 mars à Panama, Panama ;
 - évaluer l'état des ratifications du Protocole LBS dans les pays membres et prendre des mesures appropriées pour faciliter une ratification ou une mise en œuvre accrues ;

- approuver le plan de travail et budget d'AMEP pour l'exercice bisannuel 2020-2021, en vue de les soumettre à l'approbation de la 19^e Réunion intergouvernementale et la 16^e Réunion des Parties contractantes de la convention de Cartagena, à se tenir virtuellement du 21 au 23 juillet 2021 ;
- entreprendre, le cas échéant, d'autres initiatives.

Point n°1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte par le secrétariat, le lundi, 19 juillet 2021, à 8 heures du matin (l'heure jamaïcaine).

Point n°2 de l'ordre du jour : Élection des officiers

5. La réunion sera invitée à élire parmi les parties, un président, trois vice-présidents, et un rapporteur de la réunion.

Point n°3 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

(a) Règlement intérieur

6. Le Règlement intérieur pour les Réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena), comme contenu au règlement (PNUE 2010) et adopté conformément à l'article 20 de la convention de Cartagena, s'appliquera pour la conduite de la réunion.

(b) Organisation du travail

7. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et l'espagnol. L'interprétation simultanée dans ces langues sera assurée pendant la réunion. Les documents de travail de la réunion seront disponibles dans toutes les langues de travail.
8. Le secrétariat propose de convoquer la réunion en séances plénières, avec l'aide de groupes de travail. Le président peut également établir d'autres groupes de travail. L'interprétation simultanée ne sera pas disponible pour les groupes de travail.

Point n°4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

9. La réunion sera invitée à adopter l'ordre du jour de la réunion. L'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat est contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.41/1 et l'ordre du jour provisoire annoté dans UNEP(DEPI)/CAR IG.41/2.

Point n°5 de l'ordre du jour : Examen des activités du programme d'AMEP pour la période 2019-2021**(a) Examen de l'état de ratification et d'adhésion au Protocole LBS**

10. Le secrétariat présentera l'état actuel du protocole LBS concernant les ratifications et/ou adhésions, comme prévu par le gouvernement de la Colombie, en tant que dépositaire de la Convention de Cartagena.

(b) Examen des activités

11. Le secrétariat sera invité à faire une présentation générale et l'évaluation des projets principaux et des activités mis en œuvre dans le cadre du sous-programme d'AMEP, dans la portée du protocole LBS, et ses accomplissements. Pendant sa présentation, le secrétariat se rapportera aux documents UNEP(DEPI)/CAR IG.41/INF.4 (Etat des activités du sous-programme Evaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP) pour la période 2019-2020), UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.5 (Rapport des CAR LBS) et UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.6 (Rapport du Groupe de travail de surveillance et évaluation), UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.11 (Le Projet des Grands écosystèmes marins des Caraïbes + du PNUD/FEM) Project, UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.7 (Rapport sur le travail du Nœud des Caraïbes pour la gestion des déchets marins 2019-2020) ainsi que tout comme d'autres documents appropriés de l'information et de référence, le cas échéant. Pendant cette présentation, le secrétariat récapitulera également le progrès accompli dans la mise en œuvre des recommandations de la quatrième CdP du LBS et des décisions appropriées de la dix-huitième réunion intergouvernementale et de la quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena.

12. La réunion sera invitée à présenter et/ou demander des éclaircissements additionnels sur l'un des projets et des activités mis en œuvre, pendant l'exercice biennal et à prendre des décisions, le cas échéant.

Point n°6 de l'ordre du jour : Recommandations de la cinquième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes

13. La présidence invitera le Secrétariat à présenter les recommandations du cinquième Comité consultatif scientifique et technique du protocole relatif à la pollution due à des sources et des activités terrestres (5^e LBS STAC) dans la région des Caraïbes, comme contenu dans le document (UNEP(DEPI)/CAR WG.39/5. Pendant la présentation des recommandations, le Secrétariat fournira des actualisations sur celles actions prises suite à la 5^e STAC LBS et avant la convocation de la 5^e CdP LBS, y compris les résumés des commentaires reçus sur les documents (Plan de travail et budget, des normes sur les nutriments d'eau douce, stratégies des CAR et le modèle de rapport de la Convention de Cartagena).

14. La réunion sera invitée à passer en revue et à approuver les recommandations, le cas échéant, et prendra toutes les autres décisions conformément à ces recommandations.

Point n°7 de l'ordre du jour : Stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs

15. La Présidence invitera le Secrétariat à introduire le document d'information sur la nouvelle stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs (UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.6 Rev.1).

16. La réunion sera invitée à discuter la stratégie proposée et à faire des décisions et/ou des recommandations à la 19^e IG et 16^e CdP à la Convention de Cartagena, le cas échéant.

Point n°8 de l'ordre du jour : Projet de plan de travail et budget du sous-programme AMEP pour l'exercice bisannuel 2019-2020

17. Le secrétariat présentera la version préliminaire du Plan de travail et du budget du protocole AMEP/LBS de l'exercice bisannuel 2021-2022, comme contenu dans le document UNEP(DEPI).WG.41/3 Rev.1. Le plan de travail a été préparé sur la base des apports des gouvernements et des organisations, des deux CAR LBS, et après examen et approbation par le 4^{ème} STAC LBS. Des recommandations techniques spécifiques de la cinquième LBS STAC ont également été incorporées dans le projet plan de travail et budget présenté.
18. La réunion sera invitée à examiner deux documents techniques sur les normes relatives à l'eau douce et aux éléments nutritifs qui ont constitué la base d'activités spécifiques présentées dans le cadre du plan de travail 2021-2022 et à recommander et/ou décider de la manière dont ils souhaitent voir le Secrétariat travailler sur ces questions au cours de l'exercice biennal. Voir les documents UNEP(DEPI)CAR WG.41/INF.23 et UNEP(DEPI)CAR WG.41/INF.24 Rev.1.
19. La réunion sera également invitée à examiner de nouvelles propositions de projets élaborées par le sous-programme AMEP et faisant partie du plan de travail et du budget 2021-2022. Voir les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.21/Rev.1 et UNEP(DEPI)/CAR IG.43/INF.3.
20. La réunion sera invitée à passer en revue et à commenter les documents préliminaires du sous-programme AMEP, et suite à toutes les modifications proposées, à approuver le plan de travail et le budget pour 2021-2022. Ce plan de travail et le budget seront renvoyés à la dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la seizième Réunion des parties contractantes pour approbation.
21. La réunion sera invitée à fournir des commentaires additionnels, des recommandations et des décisions pour des actions nationales et régionales, afin de promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole LBS.

Point n°9 de l'ordre du jour : Stratégies pour les Centres d'activité régionaux LBS

22. Le président invitera des représentants des deux CAR LBS – IMA et CIMAB à présenter leurs stratégies à moyen terme respectives telles que contenues dans les documents de travail UNEP(DEPI)/CAR WG.41/4a/Rev.1 et UNEP(DEPI)/CAR WG.41/4b/Rev.1, respectivement.
23. La réunion sera invitée à examiner et à commenter les documents, notamment en assurant les liens et les synergies avec le projet de plan de travail et de budget (2021-2022) et les obligations du Protocole LBS.
24. La réunion sera en outre invitée à approuver les deux stratégies en tant que cadres pour le soutien continu des CAR LBS dans la mise en œuvre du plan de travail et du budget et pour aider les parties contractantes à remplir leurs obligations en vertu du protocole LBS.

Point n°10 de l'ordre du jour : Questions diverses

25. Les participants de la réunion seront invités à soulever d'autres questions non couvertes par les points précédents de l'ordre du jour, et pertinents à la portée de la réunion.
26. Des demandes des gouvernements membres ou des organismes observateurs, de faire de brèves présentations à la réunion, seront incluses à ce niveau.
27. Le secrétariat invitera des gouvernements membres à indiquer s'il y a intérêt d'héberger des prochaines réunions du secrétariat.

Point n°11 de l'ordre du jour : Adoption des décisions de la réunion

28. Le rapporteur de la réunion présentera le projet de décisions de la réunion (Document, UNEP(DEPI)/CAR IG.41/4). La réunion sera invitée à adopter les décisions, avec des amendements et des corrections à présenter, le cas échéant, dans la version préliminaire.

Point n°12 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

29. La réunion devrait être close le lundi 26 juillet 2021 à 16h, par le président de la réunion et le secrétariat.